

Chers Parents,

Nous vous communiquons les tarifs qui seront appliqués au cours de l'année scolaire 2017/2018.
Vous recevrez une seule facture, en septembre, qui comportera obligatoirement les éléments suivants :

10 MENSUALITES d'octobre 2017 à juillet 2018	COLLEGE Par enfant	PRIMAIRE Par enfant	MATERNELLE Par enfant
Par Famille			
<ul style="list-style-type: none"> ● Participation pour investissement ● Cotisation A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves) (Contribution volontaire et non obligatoire) 		15,00 € 2.30 €	
Par Elève			
SCOLARITE dont assurance scolaire obligatoire (0,80 €)			
<ul style="list-style-type: none"> ● pour 1 enfant ● 10 % accordée au 2^{ème} enfant ● 15 % accordée au 3^{ème} enfant ● à partir du 4^{ème} enfant 	42,00 € 37.90 € 35.90 € Gratuité	37,50 € 33.75 € 31.90 € Gratuité	38,80 € 34.90 € 33.00 € Gratuité
½ PENSION	71,70 €	71,70 €	62,60 €
GARDERIE (matin <u>et</u> soir)	24,30 €	24,30 €	24,30 €
GARDERIE Matin	18,00 €	18,00 €	18,00 €
GARDERIE Soir	18,00 €	18,00 €	18,00 €
AIDE AUX DEVOIRS ECOLE		16.80 €	
TRANSPORT SCOLAIRE n°05901A Ste Marie (matin et soir)	46,20 €		
Repas occasionnel	6,05 €	6,05 €	5,60 €
Garderie occasionnelle	3.45 € le matin 3.45 € le soir		

Tarif réduit : une possibilité de tarif réduit est proposée aux familles en difficulté financière. Vous devez en faire la demande par écrit adressée à la direction. Chaque situation sera étudiée sur la base de justificatifs administratifs à fournir par la famille (feuille d'imposition, quotient familial...).

Il est rappelé que le statut externe ou demi-pensionnaire choisi au moment de l'inscription est valable toute l'année scolaire. Les changements exceptionnels de catégorie doivent être sollicités auprès de l'Etablissement uniquement en fin de mois avec effet au 1er jour du mois suivant. Tout mois commencé en qualité d'externe ou ½ pensionnaire est dû en entier dans cette qualité.

Tout élève inscrit en tant que demi-pensionnaire doit obligatoirement prendre ses repas dans l'enceinte de Ste Marie.
Tout élève Externe devra déjeuner hors de l'Etablissement dans sa famille.

Aucune remise ne sera accordée lorsque la durée d'absence est inférieure à 15 jours consécutifs quel qu'en soit le motif.
Lors d'un départ en cours d'année, la participation pour investissement sera due en totalité.

Nous vous rappelons en outre que toute dégradation volontaire entraîne le remboursement, par note envoyée aux parents, des frais occasionnés par la remise en état du matériel.

***Pour toute annulation d'inscription après le 30 juin, l'acompte de 50 € ne sera pas restitué.**

Signatures des Parents
Le

Le Chef d'Etablissement
Mme I. Porcheron

TSVP ->

FICHE COMPTABLE

(à retourner dûment complétée et signée)

Nom/Prénom de l'Enfant : Classe :

Nom - Prénom du Payeur :

Adresse :

N° de téléphone(s) :

Je choisis, pour la durée de l'année scolaire, le mode de règlement suivant :

- | | | | | |
|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| - par trimestre (1 ^{er} octobre-1 ^{er} janvier-1 ^{er} avril) | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| - par mois : | | | | |
| Par prélèvement automatique (au 10 du mois) | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| Par chèque bancaire (en début de mois) | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |

La facture sera composée des éléments suivants :

- | | | | | |
|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> La participation investissement (par famille) | | | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> La scolarité | | | | |
| <input type="checkbox"/> La cotisation de l'A.P.E.L. (volontaire) | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> La $\frac{1}{2}$ pension | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> La garderie : <input type="checkbox"/> Matin <u>et</u> Soir <input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Soir | | | | |
| <input type="checkbox"/> L'aide aux devoirs Ecole | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Le transport scolaire (ligne n°05901A gérée par l'établissement) | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |

Dons à l'Etablissement :

L'école et le collège sont administrés par une association loi 1901. Ce principe associatif nous permet de recevoir des dons et de faire bénéficier les donateurs d'une réduction d'impôt, équivalente à 66% de la somme. Votre geste permettra aux familles qui ont des difficultés financières, de faire le choix de l'enseignement catholique et de ses valeurs.

Je soussigné verse sous forme de don, la somme de :

(Chèque à l'ordre de l'OGEC Ste Marie encaissé en octobre 2017).

50 € 100 € 150 € Autre Un reçu libératoire (Cerfa 11580*02) vous sera remis.

ENGAGEMENT :

Je m'engage à payer la contribution des familles composée des éléments sélectionnés ci-dessus, de mon ou mes enfant(s) pendant la durée de sa scolarité, conformément au tarif en vigueur.

A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à une procédure de recouvrement, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à le TSVP ->

Signatures des parents précédées de la mention « lu et approuvé » :